Réf. Farde e-Assemblées : 2608328

N° OJ : **14**

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/11/2024

Objet : Subside Hors appel à projet #11

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu les crédits à l'article 84201/43501 du budget ordinaire de 2024 ;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances,des subsides peuvent être accordés à différentes associations et structures publiques ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins :

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside d'un montant de 36.805,78 EUR, à l'article 84201/43501 du budget ordinaire de 2024, à HAap 43 "Régie Foncières des Propriétés communales".

Annexes :